



Ministre des Affaires sociales et de la Santé
Ministre déléguée en charge des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion

Paris, le 30 août 2013

Coup de pouce de 2% du RSA au 1^{er} septembre 2013 : mise en œuvre d'un engagement du plan contre la pauvreté

Marisol TOURAINE, ministre des affaires sociales et de la santé, et Marie-Arlette CARLOTTI, ministre déléguée chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, annoncent la revalorisation du revenu de solidarité active (RSA-socle) de 2% au 1^{er} septembre 2013.

Cette hausse est la première étape de la revalorisation exceptionnelle de 10% du RSA-socle d'ici 2017, adoptée dans le cadre du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale du 21 janvier 2013. Elle permet de mettre un terme au décrochage du niveau du RSA socle par rapport au SMIC.

Le montant mensuel de l'aide pour une personne seule et sans ressources passera ainsi de 483 à 493 euros par mois. Pour une mère isolée et sans ressources qui a la charge d'un enfant de moins de 3 ans, ce montant passera de 827 à 844 euros par mois.

Cette mesure permettra d'augmenter les ressources de plus de 2 millions d'allocataires actuels du RSA. S'ajoutant aux revalorisations annuelles habituelles intervenant au 1er janvier de chaque année (1,75% au 1er janvier 2013), elle est le signe de l'engagement déterminé du Gouvernement dans la lutte contre la pauvreté.

Contacts presse

Cabinet de Marisol TOURAINE : 01 40 56 60 65 - cab-ass-presse@sante.gouv.fr
Cabinet de Marie-Arlette CARLOTTI : 01 40 56 55 17 - cab-mac-presse@sante.gouv.fr